



Communiqué de Presse

Paris le 7 mai 2020

Les Foyers de Charité révèlent les agissements du Père Georges Finet

Le Conseil permanent de la Conférence des évêques de France a été informé des résultats de l'enquête diligentée par le Père Moïse Ndione, Père Modérateur, et le Conseil international des Foyers de Charité. Cette enquête portait sur les agissements du Père Georges Finet (1890-1990) qui avait accompagné Marthe Robin dans la fondation des Foyers de Charité ; elle fait état d'attitudes gravement déviantes au cours de confessions à l'encontre de jeunes filles alors majoritairement âgées de 10 à 14 ans dans la période de 1945 à 1983. 26 femmes ont témoigné en ce sens devant la commission chargée de cette enquête.

A ces femmes, le Conseil permanent adresse avant tout ses pensées : il les remercie d'avoir trouvé en elles la liberté intérieure nécessaire pour parler ; il leur exprime sa grande tristesse qu'une fois de plus un prêtre estimé de beaucoup ait pu abuser de la confiance placée en lui ; il veut leur dire, à elles et à celles qui n'auraient pas pu parler encore – en pensant à celles qui sont décédées –, sa détermination à agir pour éradiquer dans l'Église ce qui a rendu possible que de tels actes soient perpétrés et ne puissent être dénoncés.

Le Conseil permanent pense ensuite aux membres des Foyers de Charité et aux amis des Foyers : il est douloureux de découvrir que l'œuvre dans laquelle on s'est engagé ou à laquelle on a donné sa confiance a été portée par un homme qui ne méritait pas l'estime dans laquelle on le tenait

Le Conseil permanent de la Conférence des évêques de France veut saluer le courage du Père Modérateur et du Conseil international des Foyers de Charité qui, outre ce travail de vérité sur ces agissements du Père Georges Finet, ont voulu que ce même rapport « évalue les mesures prises par les Foyers de Charité contre les abus sexuels et de conscience et apporte toutes préconisations utiles ». Il est essentiel, en effet, que le travail de vérité et de mémoire s'accompagne d'un examen des fonctionnements et des outils de vigilance mis en place afin qu'ils soient améliorés, si c'est nécessaire. Le cœur des Foyers de Charité est la vie fraternelle de tous leurs membres, dans la diversité des états de vie. Cet aspect décisif doit pouvoir être mis en lumière davantage dans l'avenir. C'est pourquoi toute forme d'abus doit être tirée dans la lumière et analysée. Les évêques du Conseil permanent encouragent les membres des Foyers et les amis des Foyers à mener à bien ce travail de révision et de renouveau, en s'appuyant sur l'exemple et l'intercession de Marthe Robin.

Aujourd'hui même, les Foyers de Charité communiquent sur cette enquête et poursuivent le douloureux travail de révélation et de renouvellement. Le Conseil permanent leur apporte son entier soutien et les remercie de participer à l'œuvre purificatrice engagée par toute l'Église.

Le Conseil permanent de la CEF